

# BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- **Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité** : Mettre en œuvre une veille réglementaire et technologique, préparer une prestation de sécurité dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données.
- **Manager les Ressources Humaines** : Organiser le service, gérer le personnel, gérer les relations sociales, contribuer à la qualité des relations interpersonnelles, participer à la valorisation des R.H., et élaborer des analyses financières, commerciales et des ressources humaines.
- **Gérer la relation client (R.C.)** : Préparer l'offre commerciale, gérer la prestation, prendre en compte les consignes client et rédiger les consignes d'application, suivre et pérenniser la R.C..
- **Participer à la sécurité globale** : Prévenir des risques en relation avec les partenaires institutionnels, gérer les incidents, accident, événements et la crise avec les partenaires institutionnels.
- **Surveillance humaine et de gardiennage** : Bases du métier d'agent de sécurité (incendie, terrorisme, gestion des conflits, événementiel).
- **Approfondissement sectoriel** : Appropriation des compétences liées au module en lien avec la sécurité (capacité à mettre en œuvre les outils et méthodes correspondants, pertinence de l'analyse, efficacité de la communication).

## Entreprises d'accueil

Entreprise de sécurité/sûreté ; Service interne de sécurité d'une organisation (entreprise, administration publique et privée, collectivité locale, hôpitaux).

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Baccalauréat Général, Technologique, et Professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

**Code diplôme**      **Code RNCP**  
32034401              35393

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, soit 120 crédits ECTS.

## Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en septembre.

## Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*

*Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.*

## Coordonnées de l'UFA



**Lycée Saint André**  
Enseignement professionnel

## Lycée Professionnel Saint André

18 Rue Emile Combes – BP 20  
07400 LE TEIL  
[www.lyceesaintandre.fr](http://www.lyceesaintandre.fr)

**Coordinatrice de l'UFA :**  
Margaux AYMARD : 06 35 49 16 45  
[ufa.lyceestandre@gmail.com](mailto:ufa.lyceestandre@gmail.com)

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Langues vivantes (Anglais)
	Expression et culture générale
	Culture économique, juridique, et managériale
Matières professionnelles	Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité
	Management des Ressources Humaines
	Gestion de la relation client
	Participation à la sécurité globale
	Surveillance humaine et gardiennage
	Approfondissement sectoriel

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>Expression et culture générale</b>	4	Ponctuel	Ecrit
<b>Langue Vivante (Anglais)</b>	2 2	Ponctuel Ponctuel	Ecrit Oral
<b>Culture économique juridique et managériale</b>	6	Ponctuel	Ecrit
<b>Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité</b>	8	Ponctuel	Oral
<b>Management des ressources humaines et gestion de la relation client</b>	5	Ponctuel	Oral
<b>Participation à la sécurité globale</b>	6	Ponctuel	Ecrit
<b>Option pour ceux qui n'ont pas la carte professionnelle : Surveillance humaine et de gardiennage</b>	/	Ponctuel	Pratique et Oral
<b>Approfondissement sectoriel</b>	/	Ponctuel	Pratique et Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Licence professionnelle de sécurité des biens et des personnes.

### Débouchés professionnels :

• Chef de secteur, chef de site • Chef de site nucléaire • Chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéo-protection • Assistant d'exploitation, responsable d'exploitation • Chargé d'affaires/chargé de clientèle • Coordinateur de sites • Superviseur (aéroportuaire) • Contrôleur de sites, contrôleur qualité • Adjoint, régulateur, chef de service (dans le transport de fonds) • Chargé de sécurité (transport de fonds) • Chef d'équipe, chef de dispositif, chef de mission, manager opérationnel (protection rapprochée).

Après une certaine expérience professionnelle :

• Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne • Chef d'agence/directeur d'agence • Responsable/directeur régional • Chef/directeur d'établissement.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 282 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité.
- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.
- Gare TGV Ter à Montélimar.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

L'Unité de Formation par Apprentissage dispose du matériel et des équipements pédagogiques.

Nous faisons intervenir plusieurs fois dans l'année des professionnels afin d'échanger sur leurs expériences, ils interviennent également lors des oraux (entraînements à l'examen).

## Coordonnées de l'UFA



**Lycée Saint André**  
Enseignement professionnel

### Lycée Professionnel Saint André

18 Rue Emile Combes – BP 20

07400 LE TEIL

[www.lyceesaintandre.fr](http://www.lyceesaintandre.fr)

### Coordinatrice de l'UFA :

Margaux AYMARD : 06 35 49 16 45

[ufa.lyceestandre@gmail.com](mailto:ufa.lyceestandre@gmail.com)

### CFA de rattachement :



(siège régional)

4 rue de l'Oratoire

69300 CALUIRE ET CUIRE

[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)

[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901

Numéro UAI : 0693764S

N°SIRET : 50304921500026